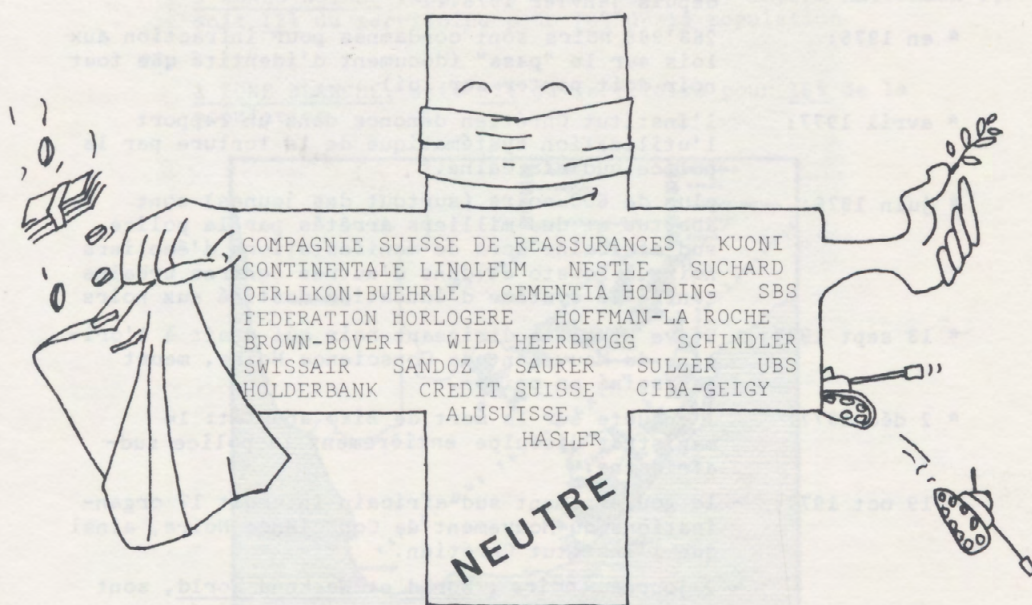


HALTE

A LA COLLABORATION SUISSE EN AFRIQUE DU SUD



Campagne Anti-Outspan, 15 rue Lévrier, 1201 Genève

CCP 25 - 14639, Bienne

Ed. resp. J. Richard Hiver 77/78

Pourquoi une pétition nationale ?

Une pétition s'impose pour dénoncer:

- le régime odieux de l'apartheid en Afrique du Sud, fondé sur l'oppression et l'exploitation de la majorité noire;
- les relations commerciales et industrielles entre la Suisse et l'Afrique du Sud, qui renforcent le régime minoritaire blanc;
- les investissements suisses en Afrique du Sud, qui sont sources de profits scandaleusement élevés.

Afrique du Sud - répression quotidienne

- * depuis 1963: 46 noirs sont morts en détention, dont 24 depuis janvier 1976.
- * en 1975: 268'985 noirs sont condamnés pour infraction aux lois sur le "pass" (document d'identité que tout noir doit porter sur lui).
- * avril 1977: l'Institut Chrétien dénonce dans un rapport l'utilisation systématique de la torture par la police sud-africaine.
- * juin 1976: plus de 600 noirs (surtout des jeunes) sont abattus et des milliers arrêtés par la police sud-africaine lors de manifestations d'écoliers noirs à Soweto et dans d'autres centres urbains contre le système d'éducation destiné aux noirs
- * 13 sept 1977: Steve Biko, le dirigeant noir qui était à l'origine du Mouvement de Conscience Noire, meurt assassiné en prison.
- * 2 déc 1977: l'enquête sur la mort de Biko aboutit: le magistrat disculpe entièrement la police sud-africaine.
- * 19 oct 1977: - le gouvernement sud-africain interdit 17 organisations du Mouvement de Conscience Noire, ainsi que l'Institut Chrétien.
- 2 journaux noirs, World et Weekend World, sont interdits.
- 7 blancs sont assignés à résidence, dont le Rev. Beyers Naudé, directeur de l'Institut Chrétien.
- plus de 40 personnalités noires sont mises en détention préventive indéfinie (selon la Loi sur la Sécurité Interne, promulguée en 1976).

L'Afrique du Sud et l'Apartheid

| POPULATION (1976): | | | |
|--------------------|------------|------|---|
| Africains | 18'136'000 | 71 | % |
| Blancs | 4'240'000 | 16,4 | % |
| Métis | 2'368'000 | 9,6 | % |
| Asiatiques | 727'000 | 3 | % |

APARTHEID = "DEVELOPPEMENT SEPRE" ?

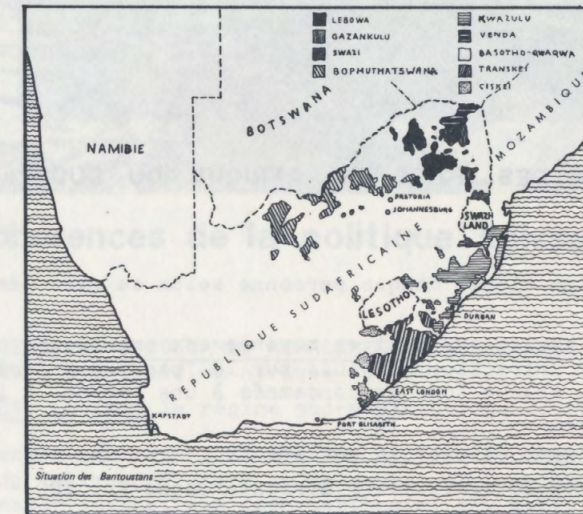
La Politique du "développement séparé" a pour but de maintenir la suprématie blanche et sa mainmise sur le territoire sud-africain.

- cette politique insidieuse morcelle le pays en :

9 ZONES NOIRES (appelées "bantoustans" ou "foyers nationaux"), soit 13% du territoire pour 70% de la population

et

1 ZONE BLANCHE, soit 87% du territoire pour 16% de la population.



- plus de 4 millions de noirs ont été déportés de la zone blanche dans ces bantoustans, promis à une "indépendance" factice puisqu'ils sont enclavés dans la RSA et n'ont pratiquement aucune ressource: (sont indépendants le Transkei - 26 oct 76 - et le Bophutatsawana - 6 déc 77).

- les bantoustans n'étant pas viables:
 - les noirs doivent aller chercher du travail dans la zone blanche;
 - ils sont SAISONNIERS DANS LEUR PROPRE PAYS. (1 Africain sur 2 en âge de travailler est employé hors de son bantoustan);
- l'"indépendance" des bantoustans signifie que les Africains n'ont plus aucun droit dans la zone blanche:
 - ils deviennent citoyens du bantoustan attribué à leur ethnie.
 - ils perdent leur nationalité sud-africaine et DEVIENNENT DES ETRANGERS DANS LE PAYS DE LEUR NAISSANCE.



LIMEHILL

e... les, pas d'emploi et rien ne pousse

LA SITUATION DES NOIRS EN AFRIQUE DU SUD

- * la législation classe chaque personne selon sa race dès sa naissance;
- * un Africain adulte sur huit en moyenne est emprisonné chaque année. Pour infraction aux lois sur le "pass", 750 Africains sont arrêtés chaque jour et condamnés à une amende, à la prison, ou au travail forcé.
- * seuls les Blancs élisent le parlement;
- * dans les mines, le travailleur africain gagne Fr. 200.- par mois; le blanc Fr. 1850.- (1975);
- * les Africains "improductifs" (femmes, enfants, vieillards) sont déportés dans les bantoustans; les familles sont déchirées;

En 1974-75, le gouvernement a dépensé 4 fois plus pour la police et les prisons et 10 fois plus pour l'armée que pour l'instruction des Africains.

Le boycott des armes ne suffit pas

- le 4 nov 1977 le Conseil de Sécurité des Nations Unies impose le boycott des livraisons d'armes à l'Afrique du Sud;
- cette mesure n'a aucune incidence grave sur l'Afrique du Sud puisque l'économie de ce pays est capable de répondre à 75% de ses besoins en armes;
- en revanche, l'économie de l'Afrique du Sud est très sensible à tout arrêt dans l'afflux de capitaux et de technologie;
- ainsi un boycott économique doit être imposé, mais cette mesure a été écartée par le Conseil de Sécurité sous pression des pays occidentaux qui disposent d'intérêts importants en Afrique australe.



Les incohérences de la politique suisse

Le Conseil Fédéral a CONDAMNE MORALEMENT à plusieurs reprises la politique de l'apartheid en Afrique du Sud;

MAIS SOUTIENT EN FAIT le régime sud-africain:

- il assure aux représentants des milieux économiques suisses que de telles déclarations ne sauraient "porter préjudice aux exportations, aux importations et aux investissements". (déclaration de Willy Spühler, chef du DPF, en 1968);
- alors que la Confédération a décidé de prendre des mesures légales pour interdire tout commerce avec la Rhodésie, elle maintient ses relations avec l'Afrique du Sud par toute une série d'accords et de mesures en faisant fi des recommandations de l'ONU de boycotter le régime sud-africain.

Les relations Suisse - Afrique du Sud

Sur le plan économique

PRESENCE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE

- * 5e INVESTISSEUR ETRANGER par ordre d'importance en Afrique du Sud, la Suisse vient en tête pour les investissements par tête d'habitant.
- * L'Afrique du Sud est le PREMIER PARTENAIRE économique AFRICAIN de notre pays. (1976)
- * Selon le consul suisse à Johannesburg, 350 sociétés suisses possèdent des usines ou des agences en Afrique du Sud.
- * Les banques suisses investissent sur place et prêtent des capitaux
- * Les 80 % de l'OR sud-africain vendu passe par le marché de Zurich, tenu par la SBS, l'UBS, et le Crédit Suisse (bénéfices non publiés...)
- * La Suisse est vraisemblablement devenue, après Londres, la DEUXIEME PLACE DE VENTE DU DIAMANT BRUT SUD-AFRICAIN: en 1976 la société "Diamond Trading Company" domiciliée à Lucerne et filiale du trust sud-africain du diamant, de Beers, a augmenté ses importations de 5,5 fois par rapport à 1975, les portant à 718 millions de francs. La hausse se poursuit en 1977: les importations durant le premier tiers 1977 ont doublé par rapport au premier tiers de 1976. (Tribune le Matin 4.5.77)

PROFITS SCANDALEUX - SALAIRES DE MISERE

L'Afrique du Sud est le paradis des investisseurs :

- la main d'oeuvre est nombreuse, peu payée, saisonnière....
- le pays assure des bénéfices alléchants aux investissements étrangers;
- les multinationales américaines, anglaises, françaises et suisses (...) contrôlent le marché sud-africain.

UN EXEMPLE : LE GROUPE SCHMIDHEINY-HOLDERBANK . ANGLO-ALPHA .

- Anglo-Alpha est le plus grand groupe industriel de la pierre et du ciment en Afrique du Sud: il couvre 35-40% de la demande totale du pays;
- Le groupe Anglo-Alpha contrôle des investissements dépassant 100 millions de rands.
- Le chiffre d'affaires: de 1967 à 1971, il a passé de 22 à 35 millions de rands. Ceci le place au 17e rang des entreprises sud-africaines cotées en bourse ;
- Bénéfices: (avant impôt) pour 1971: 5'8 MR, soit 17% du chiffre d'affaire;
- Personnel: 6'500-7'500 personnes (estimation), dont 5'000-5'500 Africains;
- Salaires: Blancs - de 300 R/mois à 400 R/mois, soit 9 à 12 fois le salair e moyen (inférieur au minimum vital) des employés noirs - 32 R/mois.

LES ACCORDS ENTRE LA SUISSE ET L'AFRIQUE DU SUD

- * L'Accord sur la double imposition: il permet aux personnes et sociétés résidant en Suisse et ayant un revenu en Afrique du Sud de bénéficier d'une diminution des impôts en Afrique du Sud et surtout de se faire rembourser par la Confédération, donc par nous tous, l'impôt payé en RSA.
- * La garantie fédérale aux risques à l'exportation: par exemple BBC a passé un contrat de 450 millions de francs avec une entreprise électrique sud-africaine. 100 millions de crédit ont été accordés par les banques suisses et sont garantis par la Confédération. En cas de non-paiement des contrats, la Confédération couvre jusqu'à 95 millions de francs au maximum. La garantie des risques à l'exportation s'élève pour la RSA à 254 millions de francs. (Rapport DPF. août 1976 - 24 HEURES, 4.10.76.)
- * Emigration et publicité: le gouvernement suisse encourage l'émigration vers la RSA, en autorisant l'ouverture d'un bureau d'immigration sud-africaine à Berne et en tolérant l'existence d'agences privées similaires, dont l'activité contrevient à la loi fédérale de 1888 interdisant toute publicité en faveur de l'immigration.
- * Swissair, dont le 30 % du capital appartient à la Confédération, aux cantons et à des corporations de droit public, réduit le prix des trajets simple course à destination de l'Afrique du Sud; une part de cette réduction lui est restituée par l'ambassade de la RSA. (Les nouveaux mercenaires, MAAS 1975)

Sur le plan politique

- La Suisse n'a pas envoyé de représentant à l'enterrement du dirigeant noir Steve Biko (25 sept 77), comme l'ont fait 12 pays occidentaux.
- La Suisse n'a pas rappelé son ambassadeur pour consultation lors de l'interdiction de 18 organisations d'opposition (19 oct 1977) par le régime sud-africain, comme l'ont fait plusieurs gouvernements occidentaux.



Les leaders noirs demandent le retrait des investissements

"Si les bantoustans existent comme réservoir de main d'oeuvre pour maintenir l'économie de marché et le niveau de vie d'une minorité et pour établir une zone tampon afin de protéger l'économie centrale et de fournir des profits à la minorité, nous ne pouvons en arriver qu'à une seule conclusion: les investissements étrangers dans l'économie centrale sont effectués selon des principes dénués de toute moralité". (Chef Gatsha Buthelezi et Dr C. F. Beyers Naudé - Bulletin 47, Mouvement Anti-Apartheid de Suisse).

Le Congrès Sud-africain du Travail, lors de la Conférence internationale du travail à Genève en juin 1972, a lancé un appel demandant entre autre: l'interdiction de vendre des armes à l'Afrique du Sud; l'interdiction d'avoir des relations commerciales avec l'Afrique du Sud; l'interdiction aux techniciens et à toute main-d'oeuvre qualifiée d'immigrer en Afrique du Sud.

Sources: Suisse-Afrique du Sud (CETIM, 1972); A Survey of Race Relations in South Africa (Institute of Race Relations, 76); Statistiques sud-africaines et fédérales; OCDE; "Le Monde"; diverses publications et revues.